

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	<b>38 dont 3 pouvoirs</b>

Date de convocation : 27 avril 2018  
Date d'affichage : 27 avril 2018**SEANCE DU 03 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de mai, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de St-Denis-Combarnazat.

**Présents avec voix délibérante :**

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Robert IMBAUD  
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT

**Absents représentés :**

Josette BREYSSE  
Christian DESSAPTLAROSE  
Jean-Claude PAPUT

**Secrétaire de séance :** Bernard FERRIERE**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.****Délibération n°2018-68 : ORGANISATION D'UN SEJOUR ETE 2018 : APPROBATION DES TARIFS****Rapporteur :** Didier CHASSAIN

Dans le cadre de sa compétence ALSH extrascolaires, la Communauté de communes Plaine Limagne poursuit une politique d'animation auprès du public ados. Afin de permettre aux jeunes de vivre et de pratiquer des activités innovantes et différentes du milieu familial, renforcer le bien-vivre ensemble, des mini-séjours multi-activités sont proposés. Visant la découverte culturelle et environnementale, il est proposé, aux côtés des activités consommatrices, des activités de découverte culturelle et environnementale.

Ainsi un mini-séjour est organisé (5 jours/4 nuits), du 16 au 20 juillet, au Lac Chambon (63) pour 20 jeunes du territoire Plaine Limagne. Les activités proposées sont : **la pratique du canoë, baignade, randonnée, VTT et visites culturelles.**

Le budget prévisionnel s'élève à 8 015 €, le reste à charge de la communauté de communes Plaine Limagne est estimé à 3 565 €, soit 178,25 € par enfant.

En fonction du budget prévisionnel du séjour présenté, il convient de définir la tarification de ces séjours. Il est rappelé que la Caisse d'Allocations Familiales exige de définir au minimum deux tranches tarifaires prenant en compte les ressources des familles.

Il est proposé une tarification dégressive suivant le quotient familial comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT CCPL	HABITANT HORS CCPL
1 à 700*	150,00 €	190,00 €
701 à 950	180,00 €	230,00 €
951 à 1500	210,00 €	280,00 €
1501 et plus	240,00 €	330,00 €

Afin de permettre l'accès aux séjours aux plus faibles revenus, une participation financière via le dispositif Aides aux vacances enfants (Ave), géré par par Vacaf, service commun des caisses d'Allocations familiales, est versée en fonction des ressources des familles bénéficiaires (de 1 à 700).

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- de valider le budget prévisionnel du séjour au Lac Chambon et la grille tarifaire ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Les crédits sont inscrits au budget 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

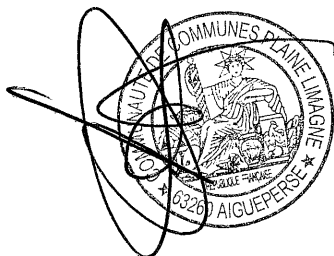
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 14 mai 2018

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

